



REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES



POUR QUI ?

- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail
- Personnes adultes handicapées



POURQUOI ?

Ce registre est géré par le CCAS et sert notamment en période de canicule à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.



COMMENT ?

Remplissez le formulaire d'inscription disponible :

- Sur le site de la Mairie
- À l'accueil de la Mairie
- Au CCAS (4 rue Colle Umberto 74330 LA BALME DE SILLINGY) :
04 80 73 00 23 ou mairie.ccas@labalmedesillingy.fr

L'inscription peut être réalisée :

- Soit par la personne elle-même ou le cas échéant son représentant légal
- Soit par un tiers (amis, voisins, familles, médecin traitant, personnel de santé ou du domicile)

L'inscription est bien évidemment facultative et doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Toute personne inscrite sur le registre peut demander à être radiée à tout moment en écrivant au CCAS.



QUAND ?

À tout moment de l'année.